

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 5 (1966-1967)
Heft: 21

Rubrik: Le 44e Congrès des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

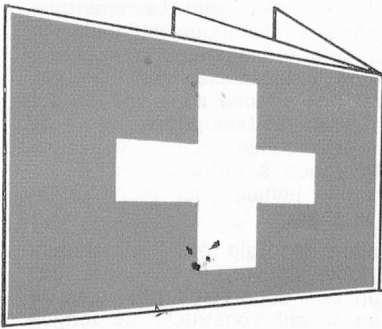
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5042



5ème Année - No 21 - Novembre 1966

Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

ADOPTION DE L'ARTICLE CONSTITUTIONNEL 45 BIS par 490.992 « oui » contre 230.415 « non », soit 68 % des votants.

Participation au scrutin 48 %. Acceptation par les 25 cantons et demi-cantons.

Résultats détaillés par canton :

	OUI	% OUI	NON		OUI	% OUI	NON
Zurich	108.209	74	36.389	Bâle-Campagne	13.791	69	6.091
Berne	81.995	69	37.577	Schaffhouse	9.122	70	3.855
Lucerne	21.975	61	14.215	Appenzell (Rh.-Ext.)	4.628	62	2.882
Uri	3.149	67	1.529	Appenzell (Rh.-Int.)	868	62	540
Schwytz	5.498	52	5.171	Saint-Gall	30.021	64	16.956
Obwald	1.548	57	1.179	Grisons	11.137	64	6.212
Nidwald	2.260	61	1.473	Argovie	41.582	60	27.669
Glaris	3.629	69	1.648	Thurgovie	17.417	68	8.089
Zoug	3.995	67	1.949	Tessin	11.943	76	3.775
Fribourg	11.733	66	5.996	Vaud	29.029	66	14.639
Soleure	21.029	68	10.096	Valais	12.977	56	10.111
Bâle-Ville	16.034	80	4.078	Neuchâtel	21.117	76	6.694
				Genève	16.306	91	1.622

Il y a lieu d'être satisfait de cette prise de position qui va nous ouvrir de nouveaux horizons. Nos chaleureux remerciements vont à tous ceux qui ont contribué à ce résultat. D'autres commentaires à plus tard. C.d.r.

JOURNEE DES SUISSES DE BELGIQUE ET DU GRAND-DUCHE

le samedi 19 novembre 1966, à la Maison Suisse, Bruxelles.

A l'occasion de la conférence des Présidents et Délégués, Monsieur **Edmond Muller**, Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, nous fait l'honneur de venir nous entretenir « des implications diverses de la votation fédérale du 16 octobre ».

Le Vorort a le plaisir de convier aux réunions tous les membres de la Communauté helvétique de Belgique et du Grand-Duché. Voici le programme de ces réunions :

15 h. : Assemblée plénière.

Exposé de M. Muller sur la structure future des Communautés suisses.

18 h. : Apéritif.

19 h. : Dîner (menu à 125 francs, service et boissons non compris) suivi d'une discussion sur les problèmes suisses actuels, introduite par M. Muller.

Inscriptions au dîner : avant le 16 novembre 1966 auprès de M. W. Wahl, Gérant de la Maison Suisse, 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

LE 44^e CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Il a réuni à Berne quelque 350 participants sous le signe de la Cinquième Suisse, dont il convenait de souligner les réalisations à l'approche de la votation fédérale. La réunion plénière du 30 août fut couronnée par le discours du Conseiller fédéral W. SPUHLER. Retraçant les diverses étapes de l'émigration suisse, il a relevé tout ce que le pays devait à la Cinquième Suisse en souhaitant que son

existence enfin reconnue par la Constitution, soit un nouveau point de départ, tant par le raffermissement des liens entre Suisses de l'étranger, que par l'intensification des échanges d'idées entre eux et la mère-patrie.

Le matin, la C.S.E. avait tenu sa session habituelle. Les délibérations portèrent évidemment sur les dernières dispositions à prendre en vue de documenter pleinement les citoyens sur le sens de la votation du 16 octobre. Les premières bases ont été jetées concernant le thème du congrès de 1967, lequel sera centré sur les conséquences résultant de cette votation. Une autre réunion a été con-

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4

OFFERT PAR



S.A.

221, rue de Birmingham, BRUXELLES 7

sacrée à l'organisation des communautés suisses. Au cours d'une séance en présence des anciens conseillers fédéraux PETITPIERRE et WAHLEN, les différents organismes suisses intéressés par les aspects de la présence suisse dans le monde (thème de Soleure), ont fait part par la voie de leurs porte-parole respectifs, de leurs remarques et suggestions dans le but notamment d'assurer une meilleure coordination de l'information.

Le Fonds de solidarité s'est également réuni. M. LUSSI, de Luxembourg, y a représenté notre communauté; qu'il soit très vivement remercié de son geste de dévouement. Parmi les manifestations organisées à l'occasion de ce Congrès, il faut mentionner le banquet du Kursaal, l'excursion sur le lac de Thoun suivie d'une réception offerte par les Autorités du Canton de Berne au Château d'Oberhofen, la représentation de l'oratorio « Nicolas de Flue »

de Denis de Rougemont et Arthur Honegger. La remarquable exposition organisée par la Bibliothèque nationale sur la « Cinquième Suisse » a déjà été signalée dans notre journal. Ajoutons encore que la Sté suisse des Librairies et des Editeurs avait prévu une séance d'information sur ses diverses activités, ses difficultés, ses espoirs. Il va de soi que la presse n'a pas été oubliée sachant la sympathie qu'elle a toujours témoignée à notre cause, et sur laquelle on comptait plus que jamais pour faire aboutir nos efforts de ces dernières années.

Le résultat de la votation fédérale étant maintenant connu, une nouvelle période s'ouvre, il dépendra des Suisses de l'étranger qu'un bon départ soit pris, sous le signe du réalisme et d'un travail constructif de longue haleine.

LES DELEGUES.

L'ORGANISATION DES COMMUNAUTES SUISSES DE L'ETRANGER

Dans la perspective de l'adoption par le peuple suisse du statut concernant les Suisses de l'étranger et la recherche d'une organisation de leurs communautés mieux adaptée aux circonstances, votre délégué a eu récemment l'occasion de proposer devant la C.S.E., la création de secrétariats permanents, à l'exemple de ce qui fut proposé au sein de notre propre communauté. Les objectifs à poursuivre sont de deux ordres :

- tout d'abord assurer une meilleure liaison entre les communautés d'un même pays;
- ensuite maintenir un contact plus étroit avec le S.S.E. et la C.S.E.;
- organiser et diffuser l'information.

Mais l'objectif essentiel est de pouvoir atteindre tous les compatriotes. En France, par exemple, un quart des Suisses seulement faisant partie d'un groupement dans l'une ou l'autre partie du pays, il s'agit de toucher tous les autres et de maintenir le contact entre eux.

Une organisation plus efficace, qui se voudrait indépendante, aurait ainsi pour tâche de nouer le contact avec l'ensemble des compatriotes d'un pays déterminé, de connaître leurs desiderata et suggestions. Il ne faut d'ailleurs pas se leurrer de trop d'espoir, l'abstentionnisme étant devenu une vertu civique fort répandue. Dans le domaine de l'information, notre communauté dispose d'un petit journal que d'autres nous envient, mais qu'il faudra aussi adapter au new look.

Jusqu'à présent, le système de la « Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés suisses » a pu se justifier, faute d'une organisation plus étudiée. Il pourrait être recréé, à l'instar de ce qui s'est fait dans le passé en Belgique, une fédération des Groupements. On s'aperçoit d'emblée qu'une telle fédération, si l'on attend d'elle la tâche de liaison, de contact, d'information, ne saurait assumer son rôle sans secrétariat permanent; ce qui ramène à notre proposition.

Le système de la « Conférence », d'un point de vue tout à fait général, offre quelques inconvénients. Sous peine de voir le rôle de Société-Vorort assumé par les mêmes groupements, le flambeau passe alors entre des mains fragiles dont la tâche est disproportionnée par rapport aux moyens réels dont peut disposer le groupement. Il s'ensuit un vide entre deux réunions, lesquelles ne peuvent être suffisamment préparées en profondeur. Un autre inconvénient est d'obliger tous les participants à s'intéresser au même degré aux questions débattues. D'où par-

fois l'impression d'indifférence, résultant peut-être plus d'un manque d'information préalable que d'un désintéressement réel. D'où l'intérêt de la création d'un secrétariat permanent assurant la continuité de l'information auprès des compatriotes.

On pourrait concevoir qu'un service de secrétariat puisse être pris en charge par l'un ou l'autre groupement. Sous certaines conditions cela constituerait une solution valable, ou qui vaille la peine d'être essayée, bien qu'elle ne soit pas à l'abri de vicissitudes diverses pouvant nuire à un fonctionnement objectif. Sans chercher à prendre position dans un sens ou dans l'autre, ce qui importe c'est la recherche d'une organisation plus adéquate suscitant l'intérêt parmi les compatriotes et par contrecoup le désir de la soutenir.

Deux points méritent encore de retenir l'attention : le mode d'élection du secrétaire ou du groupe responsable du secrétariat ainsi que le mode de financement. Dans le pays où fonctionne une « Conférence », c'est évidemment cette dernière qui doit en décider en liaison avec la C.S.E. Quant aux frais de fonctionnement, ils seraient d'abord assumés par les soins de la « Conférence » selon une clé de répartition à définir. Puis au second stade, par une participation volontaire des membres de la communauté. Etant donné le resserrement des liens avec la mère-patrie d'une part, le regroupement des compatriotes expatriés d'autre part, il serait équitable qu'une partie des frais de fonctionnement soit couverte par une institution suisse. On pourrait par exemple imaginer que cette participation soit fixée à un maximum de 2.000 Fr. suisses, sous la réserve que la communauté concernée intervienne elle-même pour un montant équivalent. Si par exemple, dans le cas de notre communauté il était admis de part et d'autre qu'un budget de 24.000 Fr. belges suffise, la moitié de cette somme serait à charge de la communauté, l'autre moitié soit 1.000 Fr. suisses en chiffres ronds étant couverte par l'institution suisse, sur la nature de laquelle nous nous sommes bien gardé d'apporter des précisions.

Un dernier point doit retenir notre attention : les rapports avec les représentations officielles. En principe, il serait indiqué que l'activité des secrétariats permanents puisse s'accomplir en toute indépendance. Mais il évident qu'à beaucoup d'égards, les liaisons avec ces représentations seront non seulement utiles mais indispensables. Il conviendrait donc de préciser la nature de cette collaboration, qui ne s'écarterait guère de la ligne suivie jusqu'à présent, mais qu'il faudrait revoir dans les perspectives nouvelles tracées par le désir d'accorder une place plus grande au rayonnement culturel de notre pays.

LE DELEGUE.

NESTLE A 100 ANS

Il y a 100 ans que naissait, à Vevey, une très modeste entreprise qui devait bientôt prendre une importance extraordinaire non seulement en Suisse mais de par le monde.

Conscient du fléau que constituait encore à l'époque la mortalité infantile, Henri Nestlé avait mis au point sa fameuse « Farine Lactée » qui représentait une véritable

révolution dans le domaine de l'alimentation infantile.

La petite fabrique de Vevey « en Coppet » est à l'origine de l'entreprise géante qui compte aujourd'hui quelque 215 fabriques réparties sur tous les continents et fournit le travail à 85.000 personnes.

Au cours d'une cérémonie imposante qui réunissait dans la salle du Comptoir Suisse de Lausanne plus de 4.500 invités, Nestlé a présenté le grand film réalisé à l'occa-